

LES TRAVAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU MOIS DE FEVRIER 2017

Les travaux de la session ordinaire du mois de février 2017 se débutent le lundi 6 février 2017 à onze heures du matin à la salle des réunions officielle. Cette session est dédiée à débattre plusieurs questions de nature réglementaire organisationnel, économiques et sociales selon le calendrier ci-dessous.

Programme des séances de la session ordinaire du mois de février 2017.

Séances			Points à débattre	Observation
N° de séance	Date et lieu de la séance	Durée de séance		
Première séance	Le Lundi 06 février 2017 à 11h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	1. Communiquer au conseil le rapport des travaux et décisions du président, à l'égard aux compétences attribuées par la loi.	
			2. Informer le conseil à propos de la composition de commission consultative dénommée "Commission de la parité et de l'égalité des chances et l'approche genre". Cette commission a été créée conformément aux dispositions de l'article 58 du statut interne du Conseil Communal de Marrakech.	
			3. Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Abdelghani ELMOUTASSALLI au profit de la Commune, il s'agit d'un lot du terrain affecté comme partie de la voie d'aménagement avec un espace vert.	
			4. Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Zouhir ELMANSOURI et ses associés, il s'agit d'un lot de terrain non bâti avoisinant les remparts de la ville de Marrakech et déclassé du titre foncier n° : 9155/M.	
			5. Acquisition d'un lot de terrain situé à Douar Akyoud, Arrondissement Gueliz ayant le titre foncier n°: 125902/04 pour régler la situation du bien immobilier composé d'une partie de la voie d'aménagement et d'une zone verte.	
			6. Modifier l'arrêté du Conseil Communal de Marrakech n° : 71/05/2016 du 12 mai 2016 approuvant la décision communal qui interdit l'organisation des expositions à la place Jamaâ Lefna.	
			7. Modification de la convention entret la Commune de Marrakech et le Croissant Rouge Marocain de Marrakech.	
			8. Approbation de la création des bureaux locaux d'état civil dans certaines annexes administratives des deux arrondissements Gueliz et Ménara. - Annexe Administrative Riad Essalam, Arrondissement Gueliz, - Annexe Administrative Maatallah, Arrondissement Menara, - Annexe Administrative Bouakkaz, Arrondissement Menara.	

Séances			Points à débattre	Observation
N° de séance	Date et lieu de la séance	Durée de séance		
Deuxième séance	Le Mercredi 15 février 2017 à 11h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	9. Etude et approbation de la convention du partenariat relative à l'organisation du Marathon International de Marrakech entre la Commune de Marrakech et l'Association du Marathon International de Marrakech.	
			10. Etude et approbation de la convention du partenariat entre la Commune de Marrakech et l'association sportive KACM.	
			11. Etude et approbation de la convention du partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Ligue du Sud de Gymnastique pour la réalisation du centre de formation de la gymnastique à la salle couverte sise au complexe sportif Bab Lakhemis	
			12. Etude et approbation de la convention du partenariat dans le domaine de la formation et le renforcement des capacités et le développement des compétences des fonctionnaires des communes territoriales relevant de la préfecture de Marrakech. <i>(Point déjà inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i>	
			13. Statuer à propos de l'affectation du lot de terrain sis au lotissement Alfadle de l'annexe administrative quartier militaire pour la construction d'une mosquée.	
			14. Statuer à propos de l'affectation du lot de terrain sis à Hay Bouleghrayb de l'annexe administrative Alizdihar pour la construction d'une mosquée.	
			15. Conclure une convention du partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Ligue marocaine pour la protection de l'enfance, Région Marrakech – Safi, se rapportant à la mise à disposition d'une parcelle de terrain au profit de la ligue pour la réalisation d'un centre d'hébergement des enfants abandonnés. Il s'agit d'un lot de terrain de domaine privé de la commune, ayant le titre foncier n°: 11044/M et de superficie de : 429 m ² . <i>(Point déjà inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i>	
			16. Eude et approbation de la convention cadre (révisée) entre la Commune de Marrakech et la RADEEMA, se rapportant à la mise à disposition d'une parcelle du terrain nommé « lot C » de superficie de 10 Hectare au profit de la RADEEMA pour réaliser le projet du séchage solaire des boues d'épuration. <i>(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i>	
			17. L'acquisition de l'assiette Foncière sise à l'annexe administrative M'hamid pour la création des terrains de sport. <i>(Point déjà inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i>	
			18. Instaurer la décision communale fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des locaux ouverts au public. <i>(Point déjà inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i>	
		19. Nomination de certaines rues et voies publics relevant du territoire de la Commune de Marrakech.		

Séances			Points à débattre	Observation
N° de séance	Date et lieu de la séance	Durée de séance		
Troisième séance	Le lundi 20 février 2017 à 11h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	20. Eude et approbation du plan d'action 2017 - 2022 de la Commune de Marrakech.	
			21. Modification de cahier des charges relatif à la gestion de diwane Alkoutoubia selon les notes du M. le Ministre de l'Intérieur.	
			22. Etude et approbation de la convention du partenariat entre la Commune de Marrakech et la société Médina Bike.	
			23. Modifier l'arrêté prise par le Conseil Communal de Marrakech lors de sa session ordinaire du mois de février 2016 et qui régleme l'administration de la commune de Marrakech selon l'organigramme ci-inclus.	
			24. Statuer à propos de l'alignement des voies publiques et de l'expropriation pour l'utilité publique des terrains, logements et droits réels y afférents pour la création d'une route à Hay El Mellah, avec l'approbation des montants de la compensation.	
			25. Informer le Conseil Communal à propos du règlement du budget de la Commune de Marrakech au titre de l'exercice 2016 et la programmation de l'excédent réel au titre du même exercice.	
			26. Instauration de la décision communal réglementant la circulation et le roulage au sein de la ville de Marrakech	
			27. Modifier et actualiser les dispositions de la décision fiscale locale n° 06 du 19 mai 2008 fixant les taux des impôts et taxes, droits et redevances dues au profit du budget de la Commune de Marrakech, tel qu'elle a été modifiée et complétée.	
			28. Informer le Conseil Communal à propos du récapitulatif des rapports sur la gestion des conseils des arrondissements en vertu de l'article 239 de la loi organique relative aux communes.	
			29. Informer le Conseil Communal des rapports de ses représentants délégués auprès des comités consultatifs et les organes délibérants des personnes morales du droit public	
30. Approbation de la convention cadre pour le financement et la réalisation du projet de restauration et de réhabilitation des circuits touristique et spirituels au sein de la médina de Marrakech 2017 – 2019. <i>(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</i>				